



Dossier social mai 2016

I/ Les Brèves

- 11/ PENSION DE REVERSION EN CAS DE REMARIAGE
- 12 / DECLARATION D'IMPOT 2016
- 13/ INFORMATION SANTE AMELI

II/ Le Dossier

La Cnav et l'Agirc-Arrco : Aides aux Travaux d'aménagement

I/ Les Brèves

11) PENSION DE REVERSION EN CAS DE REMARIAGE

La pension de réversion est partagée entre le conjoint actuel et l'ex épouse. Le partage est proportionnel à la durée de chaque mariage. (pro temporis)

Exemple: A la date du décès du conjoint, la pension de réversion est égale à 2000€ .Le premier mariage a duré 15 ans et le second 25 ans, la première épouse percevra 750€ , la seconde 1250 € .

Décès d'une des ex épouses :

Lorsque l'un des bénéficiaires percevant une partie de la pension de réversion décède, l'autre peut demander à la Caisse de retraite un nouveau calcul pour que soit augmentée sa part. Cette nouvelle répartition nécessite une demande auprès de la Caisse de référence. Elle n'est automatique.

Pour connaître toutes les conditions à remplir pour bénéficier d'une pension de réversion du régime général: www.lassuranceretraite.fr

12) DECLARATION D'IMPOT 2016

1) Déclaration d'impôt sur internet.

La télé-déclaration de revenus sur internet devrait être obligatoire d'ici à 2019.La généralisation sera progressive

Elle sera applicable dans un premier temps aux contribuables aux revenus les plus élevés.

Pour 2016, seuls les ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) de 2014 est **supérieur à 40 000€** et dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet devront remplir leur déclaration en ligne.

En 2017, le seuil de l'obligation passera à **28 000€** (RFR de 2015), puis à **15 000€** (RFR de 2016) l'année suivante jusqu'à la généralisation en 2019 pour tous les contribuables connectés.

Les personnes ne possédant pas d'accès à Internet dans leur résidence principale n'auront pas à se soumettre à cette obligation et pourront encore utiliser la déclaration papier

2) Déclaration des revenus : le calendrier 2016

Publié le 12 avril 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dates d'ouverture et de fermeture du service de déclaration en ligne... Quelles sont les dates à retenir pour votre prochaine déclaration des revenus ? Le ministère des Finances et des Comptes publics fait le point sur la campagne fiscale 2016.

Le service de déclaration en ligne ouvre à partir du mercredi 13 avril. Quant aux dates limites de déclaration en ligne, elles varient en fonction du département de résidence des contribuables :

- départements 01 à 19, date fixée au mardi 24 mai (minuit) ;
- départements 20 à 49, date fixée au mardi 31 mai (minuit) ;
- départements 50 à 974/976 et pour les non résidents, date fixée au mardi 7 juin (minuit).

Attention, en 2016, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 € doivent effectuer leur déclaration de revenus par voie électronique sur le site www.impots.gouv.fr (sauf s'ils ne disposent pas d'un accès à internet ou s'ils sont domiciliés dans un territoire avec une desserte numérique insuffisante).

À noter :

Pour les déclarations au format papier, la date limite de déclaration est fixée au mercredi 18 mai dans tous les départements.

13/INFORMATION SANTE

L'annuaire santé Ameli enrichit son offre mobile pour mieux répondre à vos besoins.

Votre médecin est en vacances et vous cherchez à contacter rapidement un professionnel de santé proche de chez vous? Pensez à la **nouvelle appli pour smartphone de l'Assurance maladie dédiée à l'annuaire santé d'ameli**. Elle vous permettra de trouver vite et facilement un soignant. La Sécurité sociale a décidé d'étoffer et d'élargir son offre avec cette appli santé gratuite et très complète.

Il s'agit de la transposition de l'annuaire santé disponible sur internet.

Depuis le 19 avril, vous pouvez télécharger depuis l'Apple store et Google Play l'annuaire santé d'Ameli créé par l'Assurance maladie. Une fois installée sur votre téléphone portable, l'appli vous permet de trouver un professionnel de santé (médecin, dentiste etc) ou un établissement de soins en quelques clics. **70 professions de santé sont répertoriées** de l'acupuncteur au dermatologue en passant par le laboratoire de biologie.

Il suffit de renseigner une page multicritères, très simple d'utilisation.

- Vous pouvez choisir un praticien de santé en fonction d'un **critère géographique**.

- **Vous pouvez affiner votre recherche**: par le **prix de la consultation** (le professionnel pratique-t-il ou pas les dépassements d'honoraires, est-il conventionné etc), **l'acceptation ou pas de la carte Vitale**

- Après avoir lancé votre recherche, vous avez accès à une liste de professionnels avec leurs coordonnées.

- Vous pouvez aussi **prendre rendez-vous immédiatement** grâce à la fonction "click to call" ("cliquer pour appeler"): le praticien détaille ses **horaires de consultation** (avec ou sans rendez-vous) et s'il effectue des **visites à domicile**. Vous pouvez d'autre part savoir s'il a plusieurs consultations (hôpital, cabinet) et les localiser.

- La géo-localisation vous permet ensuite de visualiser votre futur trajet.

Quelle différence avec d'autres appli santé ?

Très complet, cet annuaire entièrement gratuit couvre **tout l'éventail des offres de santé disponibles sur le territoire**: hôpitaux publics, privés ou cliniques.

Il est surtout d'une grande précision concernant les types d'actes médicaux recensés:

vous cherchez un médecin de la rééducation des vertiges et de l'équilibre? L'appli dresse une cartographie des 799 ORL et chirurgiens pratiquant cette rééducation.

Autre intérêt, **l'appli recense également les possibilités de transports sanitaires près de chez vous** (ambulanciers etc) et ce qui a trait à l'équipement médical. Vous pouvez ainsi trouver rapidement les pharmacies qui vendent du **matériel médical ou paramédical**.

Il vous permet aussi, via le [bouton](#) sur l'écran d'accueil, de **trouver un service d'urgence** près de chez vous.

Enfin, **cet outil numérique est fiable** car l'information s'appuie sur les données de l'Assurance maladie. Pas de risque de mauvaise surprise sur les tarifs annoncés ...

II/ LE DOSSIER

La Cnav et l'Agirc-Arrco : Aides aux Travaux d'aménagement

- **Salle de bain à l'étage, cuisine inadaptée... Vous devez aménager votre domicile mais vous ne pouvez pas engager ces travaux. Les experts de la Cnav et de l'Agirc-Arrco répondent à vos questions sur les aides possibles.**

Comment aménager au mieux son domicile pour continuer à bien vivre chez soi?
Quelles sont les aides financières? À qui s'adresser?

Une aide pour refaire une douche

J'ai besoin de refaire ma douche mais ayant une petite retraite, je ne peux engager ces travaux. J'ai 70 ans. Où pourrais-je me renseigner pour avoir des subventions?
La Cnav et l'Agirc-Arrco. Si vous devez réaliser des travaux d'aménagement pour continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible, **votre caisse régionale** peut vous proposer un dispositif d'aide vous assurant **un soutien financier et un accompagnement par un professionnel de l'habitat**. Le montant de l'aide est déterminé **en fonction du montant des travaux et de vos ressources**, dans la limite de **3500€**. Un financement complémentaire peut éventuellement vous être accordé par l'Agence nationale de l'habitat (**l'Anah**). Pour plus d'information, rendez vous sur la page "j'adapte mon logement" du site assuranceretraite.fr ou contactez votre caisse de retraite au **39 60**.

Des conseils à domicile

La salle de bain se trouve au premier étage, j'ai du mal à monter les marches. J'ai 83 ans et mon époux a 75 ans. Ai-je droit à une subvention si je fais une salle de bain au rez-chaussée?

La réponse de l'Agirc-Arrco: Si vous ou votre mari êtes retraités Agirc ou Arrco, vous pouvez demander à bénéficier du "**diagnostic Bien chez moi**". Un **ergothérapeute (expert diplômé d'Etat)** viendra à votre domicile et vous apportera des conseils d'aménagement qui prendront en compte vos souhaits et vos habitudes de vie. La participation financière demandée est de **15€**. Pour plus d'informations, contactez le **0 810 360 560** (5 centimes par minute, plus prix de l'appel).

La réponse de la Cnav: Des aides financières, sous forme de participation, aux travaux sont proposées, ainsi qu'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** confiée par la Cnav à des opérateurs privés de l'habitat. Pour pouvoir en bénéficier, vous devrez d'abord déposer un dossier de **demande d'aide pour "Bien vieillir chez soi"** auprès de la caisse de retraite de votre région ou téléphonez au 39 60. Si vous remplissez les conditions, **un évaluateur sera mandaté par la caisse pour faire un bilan complet de votre situation** et vous proposer des aides financières pour des aides à domicile et une intervention pour votre habitat.

Je dois faire un bilan électrique de l'appartement que j'habite depuis deux ans. Il y a des coupures dans l'alimentation de ma chaudière, une prise dans la cuisine a fait disjoncter le compteur sans raison apparente. Je suis inquiète. Que dois-je faire?
Pouvez-vous me recommander un professionnel qui n'abusera pas de ma condition de femme seule?

La Cnav et l'Agirc-Arrco: Nous vous conseillons de remplir un dossier de demande d'aide au "**bien vieillir chez soi**". Votre caisse de retraite mandatera une personne pour recenser vos besoins et qui vous aidera à identifier un professionnel pour vous accompagner dans la réalisation de ces travaux.

Attention aux délais !

Obtenir une aide pour modifier la salle de bain, c'est le parcours du combattant: dossiers, inspections etc. On attend une réponse depuis six mois sans pouvoir commencer les travaux. Et on dit qu'on aide les anciens pour qu'ils puissent rester chez eux! J'ai le temps de mourir (j'ai 91 ans) avant d'avoir mon agrément. Pourquoi peut-on changer de fenêtres en réduisant ses impôts et pas obtenir une aide pour modifier sa salle de bain à un âge plus qu'avancé?

La Cnav et l'Agirc-Arrco: Les procédures sont parfois compliquées, et les dossiers sont complexes car les intervenants sont nombreux (l'ANAH - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, collectivités locales, etc.). **Certains ont des délais de financement plus longs**, d'autres exigent des pièces particulières ou n'aident que dans la limite d'un plafond de ressources. Vous faites aussi allusion à des systèmes fiscaux. Ils ne relèvent pas des caisses de retraite, mais **le crédit d'impôt de 25% s'applique aussi à des travaux d'adaptation** des logements (voir par exemple ce guide sur developpement-durable.gouv

Une maison neuve ?

Mon mari est handicapé, il est hémiparétique et aphasique. Nous sommes en location et avons décidé de faire **construire une maison adaptée** (portes larges coulissantes, montants portes surbaissés etc). On me refuse toute subvention car il s'agit de neuf mais nous n'avons trouvé aucune maison adaptée. Actuellement, nous autofinçons notre construction puisque nous avons vendu notre précédente maison mais ne pouvons faire de crédit complémentaire... La caisse de retraite peut-elle nous aider?

La Cnav et l'Agirc-Arrco. Des aides financières, sous forme d'**une participation aux travaux** sont proposées ainsi qu'**une assistance à maîtrise d'ouvrage** confiée par la caisse de retraite à des opérateurs privés de l'habitat. Envoyez un dossier de demande d'aide au "**bien vieillir chez soi**" à votre caisse de retraite.

À quelle caisse s'adresser ?

Quelle caisse m'accordera les aides? Est-ce celle qui verse la retraite la plus importante?

La Cnav et l'Agirc-Arrco. Pour bénéficier des aides Cnav-Carsat, il faut effectivement être retraité à "titre principal" du régime général. Autrement dit, ce doit être le régime qui vous verse la pension la plus importante. Côté caisse de retraite complémentaire, c'est également celle qui vous verse l'allocation la plus importante qui est compétente en matière d'action sociale. Si vous vous questionnez, vous pouvez consulter le site agirc-arrco.fr pour l'identifier.

Ceci est valable pour les adhérents ou ayants droit si carrière civile effectuée même partiellement.